



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 9165

## Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés d'un nombre croissant de familles françaises dont l'un des membres est atteint de la maladie d'Alzheimer. La lutte contre ce fléau est un impératif de santé publique, un enjeu de société et l'un des chantiers présidentiels. Parce que les familles, dans leur immense majorité, sont incapables de faire face à la fois aux frais « ordinaires » de suivi médical et à ceux, très souvent considérables, de pension et de soins spécifiques à cette maladie, il apparaît urgent de redéployer et d'accentuer les efforts de la solidarité nationale dans le sens d'un plus grand soutien matériel aux foyers concernés. Elle lui demande de bien vouloir lui rappeler les principales mesures du plan Alzheimer en lui indiquant le montant de l'enveloppe budgétaire qui, dans les cinq années à venir et au-delà, sera consacré à l'aide aux familles se trouvant dans les situations financières les plus précaires.

## Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer touche plus de 850 000 personnes en France et 225 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Pour faire face à cet enjeu national, plusieurs dispositions ont été prises. La lutte contre la maladie d'Alzheimer a été déclarée grande cause nationale de l'année 2007. Un nouveau plan Alzheimer, qui vise à compléter et renforcer les actions déjà menées par les plans de 2001 et 2004, est prévu pour la période 2008-2012. Son financement sera en partie adossé aux nouvelles franchises sur les soins de santé, créées par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 du 19 décembre 2007, dont le rendement est estimé à 850 millions d'euros. La commission sur le plan Alzheimer, présidée par le professeur Joël Ménard, a remis son rapport le 8 novembre 2007 au Président de la République. Ce nouveau plan met l'accent sur la recherche dans la perspective d'un traitement, sur l'amélioration de la qualité globale de la prise en charge de la maladie, sur la liberté de choix des malades et leurs familles et sur une reconnaissance accrue des professionnels en charge de ces malades. Le plan Alzheimer 2008-2012 a été annoncé par le Président de la République le 1er février 2008.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9165

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6680

**Réponse publiée le** : 11 mars 2008, page 2148